

Titres, récompenses et concours dans le Ring d'Honneur

CACIB - Certificat d'Aptitude au Championnat International de Beauté de la FCI

Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACIB sont ceux qui ont obtenu un «1er Excellent» en classe intermédiaire, ouverte, travail et champion. Un CACIB ne peut être décerné que si le chien en question a été considéré comme étant de qualité supérieure. L'octroi du CACIB n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du «1^{er} Excellent».

La Réserve CACIB est décernée au deuxième meilleur chien ayant obtenu un «Excellent» parmi les classes mentionnées ci-dessus. Le chien classé deuxième dans la classe dont est issu le vainqueur du CACIB peut également concourir pour la Réserve CACIB pour autant qu'il ait obtenu un « Excellent ». Il n'est pas obligatoire de donner une Réserve CACIB.

Le juge donne le CACIB et la RCACIB selon la qualité des chiens, sans se soucier du fait que ces derniers répondent ou non aux critères d'âge ou d'inscription dans des livres des origines reconnus par la FCI.

CAC - Certificat d'Aptitude au Championnat

C'est un prix national dont l'octroi dépend des organisations canines nationales. Il appartient à ces organisations de décider dans quelles classes et à quels chiens ce certificat peut être décerné. Le fait de gagner des CAC permet d'obtenir le titre de champion national. Le premier titre de Champion National d'un pays membre de la FCI doit avoir été obtenu avec un minimum de 2 CAC gagnés dans des expositions organisées par la même OCN dans le même pays sur deux jours différents.

L'octroi de toutes les récompenses, y compris le CACIB, est du ressort d'un seul juge pour chaque sexe et chaque race. Ce juge sera désigné à l'avance.

BOB - Meilleur de Race (**B**est **O**f **B**reed) & **BOS** - Meilleur du Sexe Opposé (**B**est **O**f **S**ex)

Le mâle et la femelle proposés pour le CACIB, le meilleur jeune mâle et la meilleure jeune femelle ayant reçu le qualificatif «1er Excellent» dans la classe Jeunes, les meilleurs vétérans mâle et femelle ayant obtenu le qualificatif «1er Excellent» dans la classe Vétérans concourent pour le titre de Meilleur de Race. Le juge doit également désigner le meilleur sujet du sexe opposé (BOS) en plus du BOB.

Alternative (dans le cas où un concours « BOS » a eu lieu) : le meilleur mâle et la meilleure femelle vainqueurs du concours « BOS » concourent pour le Meilleur de Race (BOB) et le Meilleur de Sexe Opposé (BOS).

Bien qu'ils ne soient pas autorisés à concourir pour le CACIB, les chiens appartenant à des races qui ne sont pas encore reconnues définitivement par la FCI (ayant un statut de races reconnues à titre provisoire), peuvent obtenir le titre de Meilleur de Race, Meilleur de Groupe et Meilleur de l'Exposition. Ces races peuvent également concourir pour les divers titres de la FCI.

Concours dans le ring d'honneur

Les concours « Meilleur de Groupe », « Meilleur de l'Exposition », « Elevage », « Lots d'Elevage », « Couples », « Meilleur Vétéran », « Meilleur Jeune », « Meilleur Puppy », « Meilleur Minor Puppy » et « Junior Handling » seront, chacun, jugés par un seul juge, lequel sera désigné à l'avance.

Afin de rendre le déroulement des finales dans le ring d'honneur plus efficace, le juge doit pré-juger les sujets ou les groupes dans un ring à part, en temps voulu, avant leur entrée dans le ring d'honneur. De la sorte, une fois dans ce ring, il peut désigner rapidement les demi-finalistes ou finalistes qui nécessitent un examen plus approfondi.

Les seuls juges qui peuvent juger ces finales sont ceux qui auront été autorisés à le faire par leur organisation canine nationale.

Si un chien se comporte de façon agressive dans le ring (lors des jugements de race, de groupes ou des finales) et que son comportement a été constaté de visu par le juge en fonction, ce dernier doit rédiger un rapport à l'attention du comité organisateur et il doit disqualifier le chien pour le reste de l'exposition. Tous les titres et récompenses du jour sont annulés.

HOMOLOGATION DU CACIB

Les propositions de CACIB sont faites par les juges désignés. L'homologation définitive est réalisée par la FCI.

Il appartient au Secrétariat de la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions approuvées pour l'homologation du CACIB.

Les cartons remis aux exposants lors des expositions attestent que le chien a bel et bien été proposé pour le CACIB. Ces cartons doivent porter la mention suivante : "sous réserve d'homologation par la FCI".

Le Secrétariat de la FCI doit s'assurer que les propositions de CACIB ont été faites de façon correcte. Trois mois après l'exposition au plus tard, les organisateurs doivent envoyer deux copies du catalogue et des listes des chiens proposés pour le CACIB et RCACIB au Secrétariat de la FCI.

Ces listes doivent comprendre les renseignements suivants :

- Numéro de catalogue
- nom du chien
- livre des origines
- numéro d'inscription au livre des origines
- sexe
- race et variété
- date de naissance
- nom du propriétaire
- nom du juge
- classe dans laquelle le CACIB a été attribué.

Les races seront désignées dans l'une des quatre langues de travail de la FCI en plus de l'appellation normalement utilisée dans le pays où l'exposition se déroule.

Si un chien n'a pas été repris sur la liste de résultats (suite à une omission des organisateurs par exemple), le carton de proposition peut être accepté pour autant qu'aucun chien de la même race et du même sexe ne figure déjà sur la liste.

*Source : FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)
Fiche : REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA FCI (01.01.2013)*